



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 28, décembre 2000

MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59
www.spv-vd.ch spvaud@bluewin.ch

Comment agir?

Il est arrivé, plus d'une fois, qu'un membre ou l'autre de notre société dénonce les divisions des associations, qui affaiblissent les mouvements de lutte quand ceux-ci s'avèrent nécessaires. Nous comprenons ce désarroi et déplorons les dissensions que cette situation peut engendrer au sein des salles des maîtres.

Mais il faut faire un choix: en prenant le chemin du partenariat avec l'Etat, la SPV s'expose de fait à des critiques et des incompréhensions. La voie de la construction et du soutien critique n'est de loin pas la plus lisible et la politique pragmatique qui en découle expose à des accusations de "mollesse".

D'autres ont choisi un chemin plus radical. Une opposition quasi systématique où tout se passe comme si la stratégie de l'échec devenait le moteur de l'action. A tout systématiquement refuser, on développe une posture de martyr et de pureté virginale et l'on passe pour les seuls et vrais défenseurs des difficultés quotidiennes rencontrées dans notre profession. Cette voie est possible et peut amener des succès.

Mais il faut aussi savoir construire et ne pas avoir honte à conclure un accord. Un bon compromis est celui d'où les deux partenaires sortent insatisfaits, rappelait Jean Queloz du SSP lors d'un séminaire syndical du SER. Nous partageons cet avis. C'est souvent dans ce sens que nous travaillons.

Ce que nous ne pouvons accepter, est la mainmise et l'utilisation à des fins politiques de l'action syndicale ou associative. Ce n'est pas notre combat. Travailler avec les majorités en place d'abord, mais qu'ensuite chacun se sente libre de son choix. Le comité est une force de proposition, mais il doit, en toute circonstance, refléter les courants de la base. En ce sens, les réactions face à notre accord sur les compensations dans le cadre de l'accord sur le statut pourraient en surprendre plus d'un. On nous a même reproché de fourbir les armes des anti-fonctionnaires en proposant un congé sabbatique et des vacances supplémentaires. Rappelons que ce n'était qu'un dû et que nous le finançons de nos propres deniers.

Défense d'un cadre éducatif et des conditions de travail

Par son engagement dans les multiples dossiers, dans les commissions et les groupes de travail du DFJ, par sa participation dans le cadre du SER (syndicat des enseignants romands) à la définition d'une politique éducative romande (Education et prévention; Plan d'étude-cadre romand; politique des langues, projet de l'OCDE de l'évaluation des connaissances des jeunes de 15 ans,...), la Société pédagogique vaudoise travaille réellement à l'amélioration des politiques éducatives. C'est dans ce cadre que nous estimons pouvoir améliorer vos conditions de travail.

C'est dans ce cadre que nous sommes souvent reconnus comme partenaires privilégiés des autorités. Nous n'en avons et n'en aurons jamais honte. Nous savons faire la différence entre compromis et compromission.

En ce sens et contre l'avis que certains s'ingénient à répandre, la présence de notre ancien président au DFJ ne crée aucun état d'âme au comité. Chacun sait ce que le nouveau délégué à la mise en oeuvre EVM a apporté à la SPV. Au-delà, si nos avis divergent, chacun saura faire la part des choses. L'amitié n'a rien à voir avec les positions que la fonction amène à défendre.

En ce sens, la SPV n'est pas non plus l'alliée hystérique du DFJ et de sa cheffe de département. Simplement, être responsables de 3200 membres ne permet pas les effets de manche inutiles et les combats biaisés où les objectifs personnels l'emportent sur le bien commun.

Jacques Daniélou

PS : Rendez-vous sur le forum de notre site internet : www.spv-vd.ch

J.A.B

1000 Lausanne 19

Retour : SPV, cp 127

1000 Lausanne 19

paraît 4 à 6 x l'an

Connaissez-vous vos droits en matière de ...

CONGES DE COURTE DUREE ?

Un congé sans compensation est accordé :

- pour le mariage de l'intéressé(e) 4 jours
- pour la naissance d'un enfant 1 jour
- en cas de décès de la famille proche jusqu'à 3 jours
- pour d'autres circonstances de famille importantes jusqu'à 2 jours
- pour un déménagement jusqu'à 2 jours
- pour un déménagement impliquant peu de difficultés matérielles (studio) 1/2 jour
- pour une comparution devant un tribunal ou devant les autorités fédérales, cantonales ou communales le temps nécessaire
- pour les inspections d'armes et pour le service de pompier en cas de sinistre le temps nécessaire
- pour d'autres circonstances particulières à l'appréciation du Chef de département jusqu'à 3 jours
- pour la participation à l'assemblée annuelle des délégués de la FSF 1/2 jour
- pour la participation au congrès trisannuel du SSP jusqu'à 3 jours

Lorsque les jours d'absence prévus ci-dessus coïncident avec des vacances, des jours fériés ou des jours de repos, il n'est pas accordé de compensation pour ces jours-là.

De plus, l'Art. 135 du Règlement de la Loi scolaire précise :


Le directeur peut accorder à un maître un congé de 3 jours au maximum et la commission scolaire d'une semaine au maximum

Ch. RAPIN
 Secrétaire général

PUB

AXA ASSETS
 gestion de fortune sur mesure

Dynamisez votre épargne, profitez du cadre fiscal privilégié de l'assurance vie et bénéficiez de la performance des fonds de placement AXA dès 5000.- francs.



Pour tous renseignements
 Tél. 021-614 73 20 - Fax 021-614 74 02
 Avenue de Cow 26 - 1007 Lausanne

Toutes les pub insérées dans ce bulletin présentent des partenaires commerciaux ayant accepté de concéder des rabais particuliers aux membres SPV.

RAMUZ - EDELWEISS
OPEL
LAUSANNE - MORGES



- EXPOSITION PERMANENTE DES DERNIERES NOUVEAUTES DANS NOTRE SHOWROOM
- TRAVAIL PROFESSIONNEL ET SOIGNE DANS NOS ATELIERS ET CARROSSERIE
- MAGASIN DE PIECES DETACHEES ET ACCESSOIRES
- ...ET BIEN SUR NOTRE PARC D'OCCASIONS AVEC PLUS DE 300 VOITURES

venez faire votre choix!

Avenue de Morges 139, Lausanne Tel. 021 638 31 31
 Place Dufour 1, Morges Tel. 021 602 12 12

Une entreprise du groupe *Eco*

Enclassements 2000: les contradictions du Conseil d'Etat

Dans son rapport sur la rentrée 2000, le Conseil d'Etat " prend note avec satisfaction de l'amélioration des moyennes cantonales par rapport à la rentrée 1999 qui montre une évolution favorable "; il " réaffirme son attachement au succès de la réforme EVM " et précise que " dans cette perspective, son objectif est de faire en sorte que les normes réglementaires puissent être progressivement appliqués partout mais en prenant en considération les impératifs liés à la situation financière de l'Etat ". Cette affirmation est reprise par la présidente du Conseil d'Etat, Mme Jacqueline Maurer, dans sa réponse à notre lettre ouverte de septembre: " Le Conseil d'Etat est par ailleurs convaincu que l'objectif de l'enclassement, à terme, est de permettre le strict respect des normes réglementaires ". Dont acte! Mais il faudra rendre compte, car s'exprimer en termes généraux, sans calendrier, ne mange pas de pain! Ou l'on respecte la loi et son règlement, ou on ne le fait pas: cette absence de courage politique a quelque chose de navrant, de même que la récurrence des " impératifs financiers ". Le gouvernement doit dire de façon claire quels sont les choix politiques, donc financiers.

Les nouveautés liées à EVM ne peuvent continuer à se mettre en place dans ce climat d'incertitude, car les milliers de collègues qui ont répondu en 1999 (!) à l'enquête de la SPV ont mis en avant, de façon massive, les surcharges d'effectifs comme première cause de pénibilité. Selon nous, les enclassements 2001 devront donc se faire en tenant compte:

- de la démographie;
- du respect des normes réglementaires (et non pas des maxima);
- des résultats de l'enquête sur la pénibilité, dans le cadre de réallocations de nouveaux postes;
- des difficultés liées à la mise en oeuvre d'EVM.

Ces quatre critères sont indépendants et ne se recouvrent pas. En respectant les normes

pour enseigner, on ne lutte pas contre la pénibilité, on ne fait qu'appliquer la loi. Les demandes d'ouvertures liées à la pénibilité sont à prendre en compte séparément. D'autre part - mais quand donc cela sera-t-il compris - nous dénonçons une fois encore toute référence à des moyennes. Cette poudre aux yeux n'aveugle que ceux qui ne veulent pas voir! (24 classes -17% - de VSO supérieures aux maxima, par exemple, avec des collègues qui sont responsables de 23 élèves!)

Au début de l'année 2001, une demande d'ouvertures supplémentaires sera présentée au gouvernement cantonal. Nos ministres doivent sortir du bois. Nous les attendons sur ce dossier, mais on peut craindre le pire... Soyez prêtes et prêts. Il peut faire chaud sur la Place du Château! Même en plein hiver!



CARNET ROSE

La petite LAURELINE, fille d'Isabelle Berney-Monnier, membre du comité, est née le 20 novembre. Le CC SPV félicite chaleureusement les parents.

Accueil des écoliers hors du temps scolaire: prendre le temps de la réflexion...

Une motion déposée par 7 députées du Grand Conseil, sous l'égide de Mme Cohen-Dumani, le demande clairement: nous devons nous attendre à une redéfinition de notre cahier des charges (Ce serait là l'occasion d'en établir un, rions un peu!) dans le sens d'une ouverture à des tâches d'accueil hors du temps pédagogique pur. Les initiates s'appuient sur les transformations sociales (famille monoparentales et travail des femmes, notamment). Sur le fond, on ne peut leur donner tort, ces changements induisent une réflexion sur l'organisation du temps scolaire. Ce que nous demandons, c'est un véritable débat ouvert à toutes les approches et ne considérant pas l'école dans sa seule dimension de garde. C'est dans ce sens que nous interpellons les politiques, le SENEPS et la Commission consultative de l'enseignement.



Le Comité cantonal SPV met au concours le poste de

**Secrétaire général(e) de la
 Société pédagogique vaudoise**

- Activité à temps partiel (40%) dans un but de formation dès le 1er avril 2001
- Entrée en activité à plein temps le 1er août 2001
- Renseignements et cahier des charges auprès du Président (Tél. : 021/617 65 59)
- Délai pour postuler : 31 janvier 2001

Les postulations sont à adresser à :

M. Jacques Daniélou
 Président de la SPV
 Case postale 127
 1000 LAUSANNE 19

Tous surdoués ?

De nombreux appels et retours du terrain nous laissent à penser qu'une boîte de Pandore a été ouverte quand le DFJ a lancé la thématique de la " surdouance ". Cette approche, relayée abondamment par les médias a vraisemblablement fait mouche. En effet, les échos montrent qu'en de nombreux endroits des parents s'appuient sur cette explication pour justifier les difficultés de leurs enfants. Loin de nier la réalité du problème, nous avons interpellé le département afin que les services de ce dernier clarifient la situation, qu'une procédure soit établie, basée sur des avis circonstanciés et que les responsabilités de chacun soient assumées (certains

directeurs d'établissement en particulier cèdent bien facilement aux requêtes des parents!). En clair nous exigeons que cette prise en charge soit définie dans un cadre précis et que des moyens supplémentaires soient alloués, afin que les collègues ne se laissent pas envahir par ce qui ne doit en aucun cas être une mode! Nous attendons vos témoignages pour nourrir ce dossier. Il s'agit d'agir vite, car il semble bien que le feu soit à la maison!



PUB



Michèle Diserens - Les Saveurs du Vin
 10, ch. du Four 1053 CUGY / VD
 Tél. 021-731 15 07 Fax 021-732 20 40
 E-mail: sdvin.ch@bluewin.ch

Dépôt-vente:
 sur rendez-vous pendant les heures de bureau
 35, rue du Valentin 1004 LAUSANNE
 Tél. 021-311 62 13

offre spéciale!

**Château
 ROBIN 98**
 Côtes de Castillon

60 % merlot, 20 % cab. sauv.,
 20 % cab. franc

Fr 15.⁴⁰ ~~16.50~~

Robe brillante, presque noire. Nez épanoui de fruits mûrs (cerise noire, mûre) et de pivoine, au boisé vanillé. Grain serré en bouche. Charnu, corsé et rond. Reste l'un des préférés des Côtes de Castillon. Et de plus, dans le somptueux millésime 98... alors aucune hésitation!